

DE Diplôme d'Etat

Formation générale commune

aux métiers d'enseignement, d'encadrement, d'entraînement des sports de montagne

Présentation

Le stagiaire titulaire de cette formation générale commune peut s'engager dans la formation aux métiers d'enseignement, d'encadrement, d'entraînement des sports de montagne de son choix (à la condition de justifier des pré-requis nécessaires).

Où exerce-t-il ?

- dans une association sportive ;
- dans une structure privée (club de vacances, structure de Tourisme...);
- pour une collectivité territoriale après avoir réussi le concours d'Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives ;
- à titre libéral en dispensant des cours à des particuliers ou à des groupes.

Conditions d'accès à la formation

- avoir 17 ans révolus à la date d'entrée en formation ;
- être titulaire de l'attestation PSC1 ou son équivalent ;
- être titulaire de l'une des attestations de réussite suivantes :
 - ⇒ examen probatoire du diplôme BEES AMM ;
 - ⇒ test technique d'accès au BEES ski alpin ;
 - ⇒ test technique d'accès au BEES ski nordique de fond ;
 - ⇒ test technique d'accès au DE ski - moniteur national de ski nordique de fond ;
 - ⇒ test technique d'accès au DE ski - moniteur national de ski alpin ;
 - ⇒ examen probatoire du diplôme BEES guide de haute montagne.

Contenu de la formation

- Thématique 1** cadre juridique des métiers d'enseignement, d'encadrement, d'entraînement des sports de montagne ;
- Thématique 2** approche de l'activité économique et touristique des sports de montagne ;
- Thématique 3** connaissance du milieu naturel montagnard ;
- Thématique 4** accueil des différents publics, dont le public scolaire, en milieu montagnard ;
- Thématique 5** physiologie de l'effort adaptée aux sports de montagne.

Certification

Après réussite à l'examen écrit, délivrance d'une attestation par le ministère chargé des sports

Particularité(s)

Pour les cours de pédagogie :

- le stagiaire doit être apte à la pratique sportive ;
- les séquences de mise en situation pratique peuvent s'effectuer avec des publics scolaires.



Calendrier de la formation

	Inscription avant le	Epreuves de sélection	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée totale
Session 1	10.03.17	néant	10.04.17	14.04.17	20	examen	35 h

Coût de la formation - tarif révisable au 1^{er} janvier 2017

Frais d'inscription : 10.00 euros
Frais pédagogiques : 245.00 euros

Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ?

Site Internet : www.formationssportauvergne.com

- **Jeunes de 18 à 26 ans** : Missions locales
- **Salariés** : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- **Demandeurs d'emploi** : Pôle emploi
- **Résidents en Auvergne** : CREPS Vichy - Auvergne pour les aides accordées par le Conseil Régional d'Auvergne et pour les candidats en situation de formation initiale.
- **Licenciés d'un club** : Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports d'Auvergne, Association sportive du demandeur

S'informer, s'inscrire

L'inscription se fait dans un premier temps en ligne sur le site internet national www.pnmesa.fr
Sélectionnez la session souhaitée et saisissez les informations demandées.

Dans un deuxième temps, téléchargez le dossier d'inscription sur le site Internet du CREPS et adressez-le au CREPS Vichy - Auvergne :

2 route de Charneil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions**. En cas de difficultés, contactez le responsable pédagogique de la formation. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Responsable pédagogique

Michaël ROUX - Tél. 04 73 34 91 91
E-mail : michael.roux@jeunesse-sports.gouv.fr

CREPS Vichy - Auvergne

2 route de Charneil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07
E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr